Québec

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Québec, le 1er octobre 2010

Madame Anik Montmigny
Directrice
Cabinet du Leader parlementaire
1035, rue des parlementaires, bureau1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Suite au dépôt d'une pétition le 1er et le 10 juin 2010 par le député de L'Assomption et le 10 juin 2010 par la députée de Marguerite-d'Youville, concernant le projet d'inversion du flux de pétrole dans l'oléoduc Montréal-Portland, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Émond
Directeur

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143

Cabinet de Montréal
Bureau 7.050
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

Québec

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Québec, le 4 octobre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 1er et le 10 juin 2010 par le député de l'Assomption et le 10 juin 2010 par la députée de Marguerite-d'Youville, concernant le projet d'inversion du flux de pétrole dans l'oléoduc Montréal-Portland.

Cet oléoduc, dont la construction remonte à 1941, suscite plusieurs questions de la part du public et des instances municipales. D'ailleurs, j'ai écrit à mon homologue fédéral responsable de Ressources Naturelles Canada afin de lui faire part de ces préoccupations. Dans sa lettre du 21 décembre 2009, Mme Lisa Raitt, alors ministre de Ressources Naturelles Canada, indiquait que le projet devra faire l'objet d'une autorisation de l'Office National de l'Énergie (ONÉ) puisqu'il fait partie du système interprovincial d'oléoducs, donc de juridiction fédérale.

Ce projet, en tant que tel, n'est pas assujetti à la procédure d'évaluation environnementale québécoise. Toutefois, sa réalisation nécessite la construction d'une station de pompage, sur le territoire de la municipalité de Dunham, laquelle est assujettie à un certificat d'autorisation délivré en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. La demande d'autorisation est en cours d'analyse au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

De plus, la station de pompage étant située en zone agricole, le promoteur a obtenu une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole le 26 mai 2009. Une requête de contestation de cette décision a été présentée au Tribunal administratif du Québec. Aucun jugement n'a été rendu jusqu'à maintenant à la suite de cette requête.

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : ministre@mddep.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 7.05
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

J'entends continuer à exercer pleinement les responsabilités que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement en vue de protéger le milieu et les ressources qui pourraient être affectés par ce projet. Je compte également continuer de demander que le gouvernement fédéral fasse part à la population de son appréciation des impacts et des enjeux en cause.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE ARCAND

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.